

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 815**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Assistant technique en instruments de musique option : piano

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 13	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du CAP assistant technique en instruments de musique, option piano, est capable de : - effectuer les opérations de réparation courantes en magasin ou atelier : réglage de l'instrument (sur pianos droits), pinçage, accord.

- établir un diagnostic sur l'état de l'instrument ;
- d'assurer les opérations de première maintenance ou réparation : remplacement et/ou réalisation d'éléments défectueux : mécanique, clavier sur pianos droits, ensemble d'harmonie sur pianos droits et queue, ensemble meuble, système électronique sur pianos droits ;
- apporter les éléments nécessaires à l'élaboration du devis ;
- prévoir l'approvisionnement éventuel ;
- participer à l'accueil de la clientèle et la conseiller ;
- participer à la promotion des produits ;
- transmettre les informations techniques et les observations relatives à l'instrument au facteur ou au fabricant.
- informer et conseiller la clientèle sur le bon usage et la maintenance de l'instrument
- maîtriser les connaissances techniques : outillage, électronique, informatique, acoustique et organologie

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

magasins de musique, manufactures, ateliers de réparation

réparateur de piano, vendeur-réparateur de piano, réparateur d'instrument, accordeur d'instrument

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1501 : Fabrication et réparation d'instruments de musique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Pratique professionnelle - Culture professionnelle
- Langue vivante étrangère
- Français et histoire-géographie
- Mathématiques et sciences
- Education physique et sportive

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem

En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

05/09/01

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :